



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des soins psychologique

Question au Gouvernement n° 4134

Texte de la question

REMBOURSEMENT DES SOINS PSYCHOLOGIQUES

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé.

Environ 75 000 psychologues soignent nos concitoyens faisant face à des problèmes psychiques plus ou moins lourds. La crise sanitaire a montré leur confiance envers ces praticiens. Malheureusement, celle-ci est bien mal récompensée par les pouvoirs publics. Jeudi 10 juin, les psychologues étaient nombreux dans la rue. Si la profession se mobilise, c'est pour dénoncer la disqualification dont elle fait l'objet.

Alors que notre pays fait face à ce que vous avez appelé la « troisième vague de la santé mentale », des dispositifs partant d'une bonne intention ont été instaurés, mais ne sont pas sans poser problème. Les consultations psychologiques en libéral ne sont toujours pas remboursées par la sécurité sociale.

Une expérimentation saluée par la Cour des comptes est menée depuis deux ans dans plusieurs départements. Malheureusement, celle-ci soumet la prise en charge des psychologues à une prescription médicale. De nombreux médecins jugent ce préalable inutile, d'autant plus qu'il alourdit leurs missions. À cela s'ajoute une tarification totalement sous-évaluée, qui participe d'un mépris à l'encontre des psychologues.

À l'hôpital public, les questions de la rémunération et des effectifs se posent toujours, alors même que les besoins sont criants et que les délais de prise en charge peuvent dépasser deux ans.

Enfin, si les psychologues estiment qu'un encadrement est nécessaire, celui-ci ne saurait se faire au détriment de leur liberté de pratique. Oui, ils développent diverses approches issues de leurs travaux de recherche, mais elles sont complémentaires et il est inopportun de les opposer.

Les Assises de la santé mentale, qui viennent d'être reportées, devront être l'occasion de mettre en adéquation les demandes du public avec les offres des psychologues. Je n'aurai donc qu'une question : le Gouvernement est-il prêt à étudier l'instauration du remboursement des soins psychologiques sans prescription préalable et avec une tarification juste et concertée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie pour cette question et partage votre opinion sur plusieurs points. Tout d'abord, j'estime que nous n'avons pas suffisamment recours, et de manière suffisamment simple, aux psychologues. Ils sont diplômés, reçoivent une formation de qualité et, pour beaucoup

d'entre eux, n'ont pas même la possibilité d'exercer dans de bonnes conditions – certains se tournent même vers une tout autre activité.

Voulues par le Président de la République, les Assises de la santé mentale seront évidemment l'occasion d'aborder les questions de l'accès aux psychologues, de leur recrutement, des modalités de prescription de leurs soins et de l'encadrement de leur profession, aussi bien dans le service public que dans le secteur privé.

Je suis partisan de la cause car je considère que notre besoin des psychologues dépasse le niveau actuel de leurs sollicitations.

Cela étant, je choisirai mes combats. Je vous demande pardon, mais je ne suis pas certain que lever l'obligation de prescription pour consulter un psychologue soit la priorité de la profession et des patients. En revanche, il convient de faciliter l'accès à ces praticiens et de favoriser les conditions de remboursement des soins qu'ils dispensent.

Vous le savez, cela a été fait grâce aux chèques psy pour les étudiants à l'université, avec le concours de Frédérique Vidal, et pour les enfants, avec Adrien Taquet. Les jeunes peuvent donc plus facilement consulter un psychologue. Des expérimentations sont également en cours dans certains départements.

Cependant, il est vrai que des milliers de psychologues n'arrivent pas à vivre correctement de l'exercice de leur métier dans le secteur privé.

Dans le public, au-delà de l'augmentation de 183 euros, le Ségur de la santé a changé la donne grâce à la revalorisation des grilles indiciaires et à la prime d'engagement collectif. Ces mesures aboutiront à une augmentation de la rémunération des psychologues à l'hôpital de l'ordre de 500 à 600 euros en fin de carrière, ce qui constitue bien une amélioration de leur situation.

Bref, le chantier qui est devant nous est immense. Nous relèverons le défi et je vois que nous serons capables d'avoir des débats de qualité et apaisés sur cette question. Nous devons bien sûr y associer les médecins psychiatres, afin de refonder la filière de la santé mentale dans notre pays. Il est plus que temps.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4134

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juin 2021](#)